

Commission du conseil municipal sur les finances,
les services administratifs et le capital humain

Étude publique du rapport du vérificateur général
Exercice 2007 et premier trimestre de 2008

Rapport et recommandations

Rapport déposé au conseil municipal
Le 25 août 2008

Service des affaires corporatives

Direction du greffe

Division du soutien aux commissions et suivi
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission

Montréal, le 25 août 2008

Président

*M. Bertrand A. Ward
Arrondissement de Pierrefonds-
Roxboro*

*Monsieur Marcel Parent
Président du conseil municipal
Hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est
Bureau 1.112
Montréal (Québec) H2Y 1C6*

Vice-président

*M. Claude B. Piquette
Arrondissement d'Outremont*

Monsieur le Président,

Commissaires

*M. Laval Demers
Arrondissement de Saint-
Laurent*

*M. Jean-Marc Gibeau
Arrondissement de Montréal-
Nord*

*Mme Line Hamel
Arrondissement du Sud-Ouest*

*M. François Purcell
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Alain Tassé
Arrondissement de Verdun*

*Mme Lise Zarac
Arrondissement de LaSalle*

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission sur les finances, les services administratifs et le capital humain, le rapport d'une étude publique tenue le 5 juin 2008 sur le rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal et les recommandations de la commission adoptées le 10 juin 2008.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

« ORIGINAL SIGNÉ »

« ORIGINAL SIGNÉ »

*Bertrand A. Ward
Président*

*Danielle Dionne
Secrétaire recherchiste*

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	4
Processus d'étude publique	4
Étude du rapport du vérificateur général	5
Questions et commentaires du public	8
Commentaires des membres de la commission	8
Recommandations	11
Annexe	
Liens Internet à consulter	13

Introduction

La Commission du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain, conjointement avec la commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration, a tenu une assemblée publique le 5 juin 2008 au cours de laquelle elle a procédé à l'étude du rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice 2007 et le 1^{er} trimestre de 2008. L'assemblée était co-présidée par M. Bertrand Ward et M. Alan DeSousa. Lors de cette assemblée, M. Michel Doyon, vérificateur général, a exposé ses constatations sur l'optimisation des ressources et de la gestion et il a présenté les principales conclusions de son rapport. La commission a adopté à l'unanimité ses recommandations, en assemblée publique, le 10 juin 2008 à 18 h.

Rappelons qu'en plus de la vérification des états financiers annuels, le vérificateur a pour mandat d'évaluer la performance des principaux programmes et activités de la Ville sous l'angle de l'efficacité, l'efficience et l'économie des ressources financières. Au terme de cette démarche, il dépose son rapport au conseil municipal et au conseil d'agglomération. Les recommandations qu'il contient ont pour but d'optimiser les pratiques de gestion, de réduire les coûts et, ultimement, d'améliorer les services aux citoyens. En cours d'année, les gestionnaires des arrondissements et des services corporatifs, soutenus par la direction générale et les élus, collaborent avec le vérificateur général à la mise en place de solutions durables en réponse aux situations qu'il a identifiées.

Processus d'étude publique

Quelque 400 personnes — citoyens, gestionnaires et élus, administrateurs et chercheurs œuvrant dans les domaines de l'administration et des finances publiques — ont été invitées à participer à cette étude publique. Un avis public a été diffusé dans deux grands quotidiens montréalais, un anglophone et un francophone, de même que sur le site Internet de la Ville, annonçant la tenue des deux assemblées. De plus, un communiqué de presse a été transmis pour diffusion à tous les médias. Ces documents précisaient la date des assemblées publiques de la commission, ainsi que les modalités de participation. Les deux assemblées comportaient une période de questions réservée au public. Une personne a assisté à la première assemblée et a pris la parole.

La commission a tenu trois séances de travail pour étudier le rapport du vérificateur général et préparer ses recommandations. Pour mener à bien ses travaux, elle a pu compter sur l'excellente collaboration du vérificateur général, M. Doyon et de son équipe.

Ce rapport peut être consulté sur la page Internet des commissions à l'adresse ville.montreal.qc.ca/commissions, de même qu'à la Direction du greffe, bureau R-134 à l'Hôtel de ville. Pour toute demande d'information sur ce rapport, on peut communiquer avec la Division du soutien aux commissions et suivi au 514 872-3770, ou par courriel, à l'adresse :

commissions@ville.montreal.qc.ca

Étude du rapport du vérificateur général

Dans son rapport, le vérificateur général fait le bilan de la mise en œuvre de ses recommandations et formule quelques commentaires, avant d'aborder une à une les vérifications détaillées. Il rappelle que ses vérifications font l'objet de discussions avec les services concernés qui proposent par la suite des plans d'action pour corriger la situation. On retrouve dans son rapport l'ensemble de cette démarche, mais sa présentation en assemblée publique relate principalement ses constatations touchant l'optimisation des ressources.

Le bilan de la mise en œuvre des recommandations permet de constater que l'objectif de 80 % est atteint et même dépassé. En effet, pour 2006, 93 % des recommandations sont complétées ou en voie de l'être et pour la période 2002-2006, le taux est de 92 %.

Dans les toute premières pages de son rapport, le vérificateur général suggère à l'administration municipale de mettre en place une « ligne éthique ». Il s'agit d'une ligne téléphonique mise à la disposition de ceux qui voudraient dénoncer des actes frauduleux en protégeant l'anonymat, comme il en existe dans de grandes entreprises.

En séance de travail, le vérificateur a présenté dans les grandes lignes les travaux reliés à la vérification financière. Celle-ci comporte la ventilation des dépenses mixtes de l'administration municipale, entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération; les états établissant le taux global de taxation réel de la Ville et de l'agglomération de Montréal; et les états financiers de nombreuses sociétés, dont : la Société de transport de Montréal, la Société d'habitation et de développement de Montréal; l'Office municipal d'habitation de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau.

En 2007-2008, les états financiers ont été préparés en vertu de nouveaux principes comptables qui impliquent des changements importants dans la présentation. De nouveaux changements sont attendus en 2009 dans le but d'harmoniser la présentation entre les différents niveaux de gouvernement. Plus de 12 000 heures ont été consacrées par le Bureau du vérificateur général à la vérification financière. Afin de consacrer plus de temps à l'optimisation des ressources et de la gestion, le vérificateur propose un nouveau partage des responsabilités avec le vérificateur externe. Actuellement, le travail de vérification financière est effectué à 75 % par le vérificateur général et à 25 % par le vérificateur externe. Le vérificateur général propose une répartition à 50/50.

L'étude publique a porté essentiellement sur la gestion et l'optimisation des ressources. Les vérifications détaillées en vue de cette optimisation touchent : les activités de prévention des incendies, la gestion des changements reliés aux technologies de l'information (TI), la gestion des demandes des clients (GDC), la gestion du plan de main-d'œuvre, le plan de continuité de services en sécurité civile, les salaires de 100 000 \$ et plus, le suivi des recommandations des commissions permanentes, la téléphonie mobile, le traitement et les dépenses des élus et les dépenses de fonction des directeurs d'arrondissement et enfin, la vérification administrative réalisée à la suite de l'émission d'un constat d'infraction. Le vérificateur a passé en revue une à une de ses vérifications en s'attardant plus particulièrement aux constatations.

La prévention des incendies

Les principales constatations concernant les activités de prévention des incendies touchent la réglementation. Il existe actuellement 25 règlements relatifs à la prévention incendie : 1 pour l'ex-Ville de Montréal, 11 pour les arrondissements des ex-banlieues et 13 dans les villes reconstituées. Le vérificateur constate qu'il n'y a pas eu d'harmonisation. Il constate également qu'il n'existe ni objectif, ni planification concernant l'inspection préventive des bâtiments, ni surveillance en vue de s'assurer que les propriétaires s'acquittent de leurs

obligations concernant la tenue périodique d'exercices d'incendie. Cela relève selon lui d'un problème de gestion.

La gestion des changements reliés aux technologies de l'information (TI)

Les principales constatations à cet égard visent le manque d'uniformité, de coordination et de centralisation dans le traitement des demandes de changements liées aux infrastructures technologiques; le manque de documentation reliée aux analyses de besoins, d'impacts, de risques et de coûts-bénéfices; le manque d'homogénéité dans les cadres et normes de développement; l'absence d'outil normalisé de documentation et de suivi des modifications.

La gestion des demandes des clients (GDC)

Le GDC est l'application informatique permettant d'enregistrer toutes les demandes adressées à la Ville par e-cité/311, le réseau virtuel intégré, de les acheminer aux personnes concernées dans les arrondissements ou les services, et d'indiquer les actions prises. La vérification n'a pas porté sur le nouveau service comme tel (e-cité/311), mais sur le système de gestion des demandes.

Le vérificateur a constaté que les demandes d'information n'étaient pas systématiquement saisies, que plusieurs demandes de permis ne sont pas enregistrées au GDC ou font l'objet de double saisie (sur double système), qu'un nombre important de demandes (40 %) sont toujours actives dans l'application GDC, parfois après six mois, et qu'il n'existe pas de mécanismes de suivi périodique dans les arrondissements visités, ni mécanisme de suivi relatif aux délais de traitement des demandes, ni objectifs mesurables. Il signale également un manque de précision en ce qui concerne les notions de plainte et de requête.

Gestion du plan de main-d'œuvre

En prévision des départs massifs à la retraite, le vérificateur s'est penché sur les mesures envisagées pour assurer la relève. Selon lui, ces mesures ne sont pas suffisantes en regard des pénuries que l'on peut anticiper. Il souligne l'importance d'estimer à sa juste valeur le potentiel d'attraction de la Ville comme employeur et de prendre en considération les motifs de départ autres que la retraite. Il considère que le Service du capital humain doit exercer son leadership auprès des unités, en ayant une vue d'ensemble des besoins de main-d'œuvre à la Ville, en établissant des stratégies et un mécanisme de contrôle, en s'assurant de faire un portrait détaillé des intérêts de carrière et de développement des employés.

Plan de continuité de services de sécurité civile

En vertu de la *Loi sur la sécurité civile*, l'agglomération doit établir un schéma de sécurité civile pour tout son territoire, fixant des objectifs et des actions. Chaque unité administrative doit produire un plan d'intervention, bien que le Centre de sécurité civile ne possède pas l'autorité nécessaire pour l'exiger. Par ailleurs, le conseil de l'agglomération a adopté une *Politique* qui prévoit le dépôt auprès du conseil d'un bilan annuel de l'état de préparation en matière de sécurité civile. Le vérificateur constate que le bilan produit en 2007 ne comporte aucune conclusion en ce sens.

En ce qui concerne la fourniture d'eau, le vérificateur a noté que la majorité des interconnexions recommandées dans le Plan de relève pour les usines de production d'eau potable de l'ouest n'avaient pas été réalisées, ce qui pourrait mettre en péril l'approvisionnement en eau potable dans certains arrondissements et villes liées, advenant un important sinistre à l'une ou l'autre de ces usines.

Quant aux communications, il déplore qu'aucune mesure ne soit prévue dans l'appel d'offres lancé en 2007 permettant de déterminer la priorité que le fournisseur accorderait aux travaux nécessaires au rétablissement du service à la Ville. Il note également qu'aucune analyse de risques subséquente aux changements apportés par l'installation de la nouvelle infrastructure *multisite* du SIM n'avait encore été effectuée.

Salaires de 100 000 \$ et plus

Au Service des incendies (SIM), en 2006, quelque 200 employés, soit 8 % de l'effectif, ont reçu une rémunération de 100 000 \$ et plus. Le salaire moyen de ces employés a été de 113 000 \$. Les heures supplémentaires y sont pour l'essentiel et proviennent en grande partie des remplacements durant le période des vacances (juillet et août). Le vérificateur indique toutefois que tout est conforme aux conventions. Il signale que déjà dans son Rapport de 2004, il avait formulé une recommandation visant à réviser les clauses de la convention collective en rapport avec le temps supplémentaire qui a pourtant continué de progresser depuis.

Suivi des recommandations des commissions permanentes

Les travaux du vérificateur ont porté sur les rapports déposés par les commissions en 2005 et 2006. Il a constaté que plusieurs des rapports du comité exécutif au conseil, en réponse aux recommandations d'une commission, n'avaient pas été produits et lorsqu'ils le sont, le délai prévu de trois mois est largement dépassé dans bien des cas. Il déplore le fait qu'il n'existe pas pour cette période de rapport de suivi spécifique et formel permettant au conseil et à sa commission d'évaluer globalement dans quelle mesure des gestes ont été posés à l'égard de chacune des recommandations retenues.

Téléphonie mobile

Le vérificateur note que la directive et la procédure portant sur l'acquisition et l'utilisation de la téléphonie cellulaire n'ont fait l'objet d'aucune révision depuis leur émission en janvier 1992. Il constate par ailleurs que les appareils qui sont supportés par la DTI (Black Berry) sont sécurisés, mais les autres appareils ne le sont pas. Il déplore le fait que les centres de services de la DTI et du SPVM ne possèdent aucun processus permettant de déclarer et de traiter un incident de sécurité lié à la perte ou au vol d'un appareil de téléphonie mobile. Enfin, il note que l'absence d'une information complète et à jour de l'ensemble des appareils de téléphonie mobile ne permet pas d'en optimiser la gestion ni de mettre en place des mécanismes de contrôle permettant de prévenir les cas d'abus ou de fraudes.

Traitement et dépenses des élus et dépenses de fonction des directeurs d'arrondissement

La vérification avait pour but de voir si le traitement versé aux élus, ainsi que les dépenses du personnel de cabinet et de soutien sont conformes aux lois (*Loi sur le traitement des élus municipaux* et *Loi sur les cités et villes*), aux règlements et aux directives, et si des mécanismes de contrôle appropriés permettent de s'en assurer. Le vérificateur constate, à deux trois exceptions près et de peu d'importance, que tout est conforme. Toutefois, le vérificateur est d'avis que les dépenses devraient être approuvées par le maire d'arrondissement.

Il signale par ailleurs que les rapports des maires sur la situation financière des arrondissements devraient indiquer la rémunération et les allocations des conseillers qui occupent un poste particulier au sein du conseil d'arrondissement, ce qui n'était pas le cas dans les arrondissements examinés.

Vérification administrative réalisée à la suite de l'émission d'un constat d'infraction

Le vérificateur a examiné les vérifications administratives dans les cas de plaidoyers de non culpabilité pour constater qu'elles sont effectuées conformément aux procédures établies. Toutefois, en ce qui concerne les délais de traitement — qui peuvent aller au-delà de 150 jours entre l'enregistrement et l'approbation du résultat par un procureur, — aucun objectif mesurable n'est formellement établi et intégré à un mécanisme de reddition de comptes périodique.

Questions et commentaires du public

Une seule intervention est à rapporter. Mme Annie Chélin, résidente d'Outremont, commente la proposition de M. Doyon concernant la ligne éthique. Évoquant les événements survenus à Outremont, elle est d'avis qu'une telle ligne aurait peut-être aidé à prévenir, toutefois, elle souligne qu'une administration municipale, où des personnes élues sont là pour nous représenter, n'est pas tout à fait comme une entreprise. Elle est d'avis que si les élus d'Outremont avaient observé le devoir de vigilance qui leur incombe, on n'aurait pas eu les problèmes qu'on a connus. En conclusion, elle dit oui à la ligne éthique, mais fait appel à la vigilance des élus qui sont là pour veiller à ce que les affaires publiques soient gérées de la bonne manière.

Commentaires des membres de la commission

À la demande des commissaires, des précisions ont été apportées par le vérificateur général (VG), notamment sur son mandat et sur sa proposition de mettre en place une ligne éthique. Par ailleurs, les commentaires des membres de la commission ont porté sur la gestion du plan de main-d'œuvre, les salaires de 100 000 \$ et plus et la gestion des demandes, la prévention des incendies et le Plan de sécurité civile

Le mandat du vérificateur général

À la question qui lui a été posée sur les limites de son mandat, le vérificateur a précisé qu'il a pleine autonomie quant au choix des vérifications qu'il entreprend et la conduite de ses enquêtes. Il a décrit le cheminement d'une vérification : rapport du VG au service visé qui prépare un plan d'action, incluant un échéancier, et désigne un responsable de dossier. Cette information est versée dans le système de gestion utilisé par le vérificateur en partage avec la Direction générale. Le système dispose d'une fonction de rappel automatique qui facilite le suivi et la vérification.

Quant aux ressources dont dispose le VG, ce dernier a exposé la difficulté qu'il rencontre quand vient le temps de faire du recrutement. Comme cela se pose dans d'autres services ou arrondissements, il appréhende une pénurie de main-d'oeuvre en vue des départs à la retraite. Au bureau du vérificateur, le quart de effectifs vont prendre leur retraite d'ici trois ans. M. Doyon, qui est actuellement en recrutement, explique qu'il est difficile de recruter car la Ville n'est pas compétitive sur le marché avec les salaires qu'elle offre à l'entrée, au bas de l'échelle. Son propos a été nuancé par M. Reid qui est d'avis que si l'on considère la rémunération globale, incluant les avantages sociaux et le régime de retraite, la Ville est compétitive.

S'il disposait de ressources additionnelles ou s'il était dégagé d'une partie de la vérification des états financiers, tel qu'il le propose, le VG consacrerait plus de temps à l'optimisation des ressources et de la gestion. Une autre solution qui a été discutée par les membres de la commission serait de

dégager le VG de la vérification des sociétés paramunicipales, en particulier de l'OMHM qui gère un parc de 24 000 logements. Mais pour ce faire, il faudrait modifier la Loi des cités et villes, article

107.7 qui définit les obligations du VG envers les comptes et affaires de la municipalité et de toute personne morale où la ville nomme plus de 50 % des administrateurs, ce qui est le cas notamment de l'OMHM.

La ligne éthique

En ce qui concerne la ligne éthique, les échanges avec le vérificateur ont permis de clarifier à qui elle serait destinée, soit à toute personne qui veut bien l'utiliser, aussi bien dans le grand public que chez les employés. Ce que la ligne éthique a de particulier, par rapport à d'autres canaux, c'est qu'elle garantit l'anonymat. Des firmes spécialisées reçoivent les appels et font la transcription. Le coût se situe autour 1,25 \$ / l'appel. Le traitement des demandes qui se fait à l'interne requiert de 3 à 4 personnes. Au total, on estime le budget annuel entre 500 000 \$ à 1 M \$.

La gestion du plan de main-d'œuvre

Avec les départs massifs à la retraite, on appréhende une pénurie de main-d'œuvre dans les années à venir. Les échanges ont porté sur le potentiel d'attraction de la ville comme employeur et sur la façon d'attirer des employés à la Ville de Montréal. Les stratégies à mettre en place diffèrent d'un secteur à l'autre. Dans le cas du Service de police, par exemple, le SPVM travaille en collaboration avec l'École de police de Nicolet pour assurer une relève. Par ailleurs, pour des ouvriers spécialisés ou de jeunes professionnels, il faut évaluer les besoins, identifier nos compétiteurs et comparer les avantages offerts.

Le Service du capital humain assure la gestion de la main-d'œuvre et du plan de relève (PMO). Dans le cadre du Plan de main-d'œuvre, on a d'abord documenté l'état de la situation en dressant un portrait des ressources par catégorie et par secteur d'emploi, en fonction des départs à la retraite prévisibles. On évalue à 3 500 le nombre d'employés susceptibles de partir à la retraite dans les cinq prochaines années. On a également identifié les emplois vulnérables, en raison de la spécialité pour assurer le transfert d'expertise.

Par ailleurs, on a signalé un problème de rétention du personnel dans les arrondissements en particulier des professionnels, qui sont attirés par la concurrence « déloyale » des services centraux dont l'offre est souvent plus alléchante. En effet, il arrive qu'un plan de carrière mène d'un poste en arrondissement axé sur les opérations vers un service central qui offre des postes de conseillers. Mais il existe aussi une mobilité en sens inverse.

Les salaires de 100 000 \$ et plus

Les échanges ont porté sur le comment et le pourquoi de telles rémunérations, ainsi que sur les solutions qui peuvent être apportées. Les salaires de 100 000 \$ et plus se retrouvent principalement au Service de sécurité incendie (SIM) et le problème a déjà été signalé dans le passé par le VG. Quelque 200 employés au SIM ont reçu une rémunération de plus de 100 000 \$ et 145 d'entre eux sont des officiers. Déjà en 2004, le VG avait identifié le problème et la cause comme étant le temps supplémentaire. Il avait également identifié des pistes de solution qui relevaient à la fois de la gestion et des modifications à apporter à la convention collective. Cette année encore, il fait le même constat qu'en 2004. Puisque la pratique est conforme aux dispositions de la convention, il soutient que le problème réside à ce niveau et la solution aussi.

De son côté, le Service du capital humain soutient que la cause de la cause, c'est l'absentéisme. Les pompiers arrivent deuxièmes, après les cols bleus, pour le taux d'absentéisme. Le SIM a l'obligation de combler les absences, ce qui entraîne du temps supplémentaire pour assurer le

remplacement. De plus, lorsqu'un capitaine est absent, il doit être remplacé par un capitaine. Une autre cause associée au temps supplémentaire, c'est le nombre de personnes autorisées par la

convention à partir en vacances en même temps, la plupart voulant partir durant la période estivale, en juin, juillet et août. Il y aurait donc lieu de diminuer ce nombre, c'est un des enjeux débattus dans le cadre du processus d'arbitrage avec l'Association des pompiers.

D'autres mesures visant à régler le problème sont évoquées, notamment le processus d'embauche qui ne se fait plus sur une base annuelle, mais quatre, cinq ou six fois par année. On n'attend plus avant de combler les postes. Par ailleurs, le temps supplémentaire est maintenant compensé en argent plutôt qu'en temps, ce qui réduit l'effet domino. Enfin, pour ce qui est des absences non justifiées, on prend les mesures qui s'imposent, administratives ou disciplinaires, pouvant aller jusqu'au congédiement dans des cas graves.

La gestion des demandes

Le système de gestion des demandes des clients (GDC) est considéré comme un excellent outil de mesure de la performance, mais en autant qu'il soit utilisé de façon uniforme. Le VG a relevé dans son rapport un manque d'uniformité dans la saisie des demandes et dans l'interprétation de certaines catégories de demandes, entre une requête et une plainte en particulier, ce qui limite la fiabilité des rapports statistiques. Il a été convenu avec le service responsable de la gestion des demandes d'intégrer l'information pertinente dans le Guide d'utilisation du GDC et dans la formation dispensée aux usagers.

La prévention des incendies

La discussion a porté sur l'importance de relancer les activités d'inspections préventives qui ont été négligées au cours des dernières années en se dotant d'un plan d'intervention visant l'inspection préventive des bâtiments et la surveillance afin de s'assurer que les propriétaires s'acquittent de leurs obligations concernant la tenue périodique d'exercices d'incendie.

Le plan de continuité de services de sécurité civile

La politique de sécurité civile de l'agglomération de Montréal préconise une approche axée sur la prévention et la gestion des sinistres. Un schéma de sécurité civile est en préparation conformément à la *Loi sur la sécurité civile*. Les commissaires proposent qu'un échéancier des principales étapes devant y conduire soit présenté à la commission de la sécurité publique (CSP).

Les recommandations adoptées par la commission reflètent l'ensemble de ces discussions. Elles portent sur le mandat du VG, l'inspection préventive au SIM, le schéma de sécurité civile, le plan de main-d'œuvre, la performance de E-cité/311 et du système de gestion des demandes et les salaires de 100 000 \$ et plus.

Recommandations relatives au rapport du vérificateur général

Les recommandations de la commission ont été adoptées à l'unanimité en assemblée publique, le 10 juin 2008.

La Commission permanente du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain remercie la citoyenne présente, de même que le vérificateur général et son équipe pour leur collaboration.

Elle fait les recommandations suivantes au conseil municipal relativement au rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal.

CONSIDÉRANT la charge de travail que représente la vérification des sociétés paramunicipales, en particulier l'Office municipal d'habitation (OMHM);

CONSIDÉRANT que moins de 10 % du budget de l'OMHM provient de la Ville :

R-1

LA COMMISSION RECOMMANDE à la Ville de Montréal de s'adresser au gouvernement du Québec afin que soit modifiée la Loi des cités et villes, article 107.7 concernant les personnes morales à vérifier, pour faire en sorte que la vérification des comptes et affaires de l'OMHM soit confiée à un vérificateur externe.

CONSIDÉRANT l'importance accordée à la prévention dans le schéma de couverture de risques et des observations du vérificateur général en la matière :

R-2

LA COMMISSION RECOMMANDE que la Direction générale confie au Service de la sécurité incendie le mandat d'élaborer et de déposer, auprès de la commission de la sécurité publique (CSP), un plan d'intervention cible en matière d'inspections préventives, en fonction d'une évaluation des risques pour l'ensemble du territoire de l'agglomération.

CONSIDÉRANT que la politique de sécurité civile de l'agglomération de Montréal préconise une approche systématique à la prévention et à la gestion des sinistres de manière à en prévenir les effets :

R -3

LA COMMISSION RECOMMANDE que la Direction générale mandate le Service de la sécurité incendie pour établir un échéancier prévisionnel des principales étapes devant conduire à la réalisation du futur schéma de sécurité civile de l'agglomération de Montréal auprès de la commission de la sécurité publique (CSP).

CONSIDÉRANT que le maintien en poste de ressources humaines qualifiées et en nombre suffisant représentent un enjeu stratégique pour la Ville de Montréal :

R -4

LA COMMISSION RECOMMANDE que la Direction générale mandate le Service du capital humain afin d'élaborer un plan de main d'œuvre pour l'ensemble de la ville et de développer les stratégies requises pour contrer la pénurie de main-d'œuvre et la rareté des compétences dans les secteurs les plus vulnérables.

CONSIDÉRANT les objectifs visés ainsi que les ressources importantes investies dans e-cité/311 et le système de gestion des demandes des clients (GDC) :

R-5

LA COMMISSION RECOMMANDE que la Direction générale évalue la performance ainsi que la satisfaction de la clientèle tant au niveau de e-cité/311 que du GDC;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le vérificateur général concernant les heures supplémentaires au Service incendie de Montréal (SIM) :

R-6

LA COMMISSION RECOMMANDE au SIM, dans le cadre de ses travaux avec la commission de la sécurité publique (CSP) et en collaboration avec le Service du capital humain, de tenir compte de la recommandation du vérificateur général, en vue de réduire de façon significative les heures supplémentaires dans la présente négociation du contrat de travail.

Annexe

Liens Internet à consulter

Bureau du vérificateur

ville.montreal.qc.ca/verificateur

Le site Internet du Bureau du vérificateur général donne accès aux rapports de vérification et autres informations reliées au mandat du vérificateur.

Commissions du conseil municipal

ville.montreal.qc.ca/commissions

Les commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération sont des instances de consultation publique et reçoivent les commentaires ou les représentations de toute personne à l'égard des objets inscrits à leur programme d'activités. Elles peuvent procéder aux consultations qu'elles jugent appropriées, dans leur champ de compétence respective. Elles exercent également un droit d'étudier tout autre sujet connexe relevant de leur secteur d'activité et de leur compétence dont les enjeux sont importants pour les citoyens.

Pour joindre la Division du soutien aux commissions et comités du conseil

Courriel : commissions@ville.montreal.qc.ca

Téléphone : 514 872-3770